

L'Assemblée Générale Mixte annuelle d'Anevia se tiendra à huis clos, hors la présence physique de ses actionnaires, le mercredi 24 juin 2020 à 9 heures 30

La prochaine assemblée générale ordinaire et extraordinaire de la société ANEVIA SA (la Société) se tiendra le mercredi 24 juin 2020 à 9 heures 30, dans les locaux de la Société au 79, rue Benoît Malon à Gentilly (94250), à « huis clos », c'est-à-dire sans que les membres et les autres personnes ayant le droit d'y assister ne soient présents, que ce soit physiquement ou par conférence téléphonique ou audiovisuelle.

Un avis de réunion valant avis de convocation a été publié au Bulletin des annonces légales et obligatoires (BALO) le 8 mai 2020.

Dans le contexte sanitaire actuel lié à l'épidémie de coronavirus (Covid-19) et en conformité avec les dispositions de l'ordonnance n°2020-321 du 25 mars 2020 portant adaptation des règles de réunion et délibération des assemblées et organes dirigeants des personnes morales et entités dépourvues de personnalité morale de droit privé en raison de l'épidémie de Covid-19 ainsi que du décret n°2020-418 du 10 avril 2020 pris en application de ladite ordonnance, le conseil d'administration de la Société a décidé que l'assemblée générale mixte du 24 juin 2020 se tiendra à « huis clos », c'est-à-dire sans que les actionnaires et les autres personnes ayant le droit d'y assister ne soient présents que ce soit physiquement ou par conférence téléphonique ou audiovisuelle.

Les modalités de tenue de l'assemblée générale du 24 juin 2020 ont été présentées dans l'avis de réunion valant avis de convocation publié au BALO du 8 mai 2020, disponible à la rubrique « Assemblée générale » depuis le site internet de la Société <https://anevia.com/finance/>.

La Société tiendra ses actionnaires informés de toute évolution éventuelle relative aux modalités de participation et de vote à l'assemblée générale et, à cette fin, chaque actionnaire est invité à consulter régulièrement ladite rubrique sur le site internet de la Société.

Compte tenu de l'absence de faculté pour les actionnaires d'assister physiquement à l'assemblée et de s'y faire représenter physiquement, ces derniers pourront uniquement voter par correspondance ou donner pouvoir au Président (ou le cas échéant donner mandat à un tiers pour voter par correspondance) en utilisant le formulaire prévu à cet effet et qui sera téléchargeable sur le site internet de la Société à partir du mardi 2 juin 2020.

En conséquence, les actionnaires sont invités à ne pas demander de cartes d'admission et notamment à voter par correspondance, selon les modalités précisées dans l'avis de réunion.

L'assemblée générale se tenant à huis clos, aucune question ne pourra être posée et aucune résolution nouvelle ne pourra être inscrite à l'ordre du jour pendant l'assemblée.

Bureau de l'assemblée générale

Conformément aux dispositions de l'article 8 du décret n° 2020-418 du 10 avril 2020, il est prévu que le bureau soit composé des personnes suivantes :

- Président de l'assemblée : Laurent Lafarge, en sa qualité de Président du conseil d'administration ;
- Scrutateurs de l'assemblée : LBO France représentée par Valéry Huot et Damien Lucas, actionnaires ;
- Secrétaire de l'assemblée : Véronique Coulmann, Directeur Financier.

Compte-tenu de possibles perturbations dans l'acheminement du courrier postal, il est fortement recommandé d'adresser vos courriers de manière électronique, comme stipulé dans l'avis de

réunion susmentionné. En cas d'envoi postal, nous recommandons d'envoyer le formulaire unique de vote par correspondance ou par procuration le plus tôt possible.

Il n'est pas prévu de retransmettre l'assemblée générale en directe. Les résultats de vote seront consultables à l'issue de l'assemblée générale sur le site Internet de la Société à la rubrique intitulée « Assemblée Générale ».

Pour toute question relative à l'assemblée générale du 24 juin prochain, nous invitons les actionnaires à nous contacter de préférence par message électronique plutôt que par courrier, à l'adresse dédiée investisseurs@anevia.com.

Prochaine publication : le 22 juillet 2020, chiffre d'affaires du 1^{er} semestre 2020

A propos d'ANEVIA

Anevia, éditeur de logiciels pour la distribution en OTT et IPTV de la télévision et de la vidéo en direct, en différé et à la demande (VOD), offre un portefeuille complet de solutions de compression vidéo, de têtes de réseaux IPTV multiécran, de Cloud DVR et de CDN.

Anevia développe des technologies innovantes qui permettent de regarder la télévision partout, à tout moment et sur n'importe quel terminal, y compris en 4K Ultra HD.

Anevia adresse le marché des opérateurs de télécommunications et de télévision payante de renommée mondiale, des diffuseurs de contenus, et les fournisseurs de services vidéo dans les secteurs de l'hôtellerie, de la santé et des entreprises, publiques et privées.

Fondée en 2003, Anevia est une entreprise pionnière dans le développement de solutions logiciel flexibles et évolutives. La société contribue activement à plusieurs associations des domaines de la télévision, de la santé et des entreprises dont elle est membre.

Basée en France, avec des bureaux régionaux aux États-Unis, à Dubaï et à Singapour, Anevia est cotée sur le marché d'Euronext Growth à Paris.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur www.anevia.com.

Contacts

ANEVIA

Silvia CANDIDO
Field Marketing Director
Tel : +33 6 14 42 39 90
Email : investisseurs@anevia.com

ACTIFIN

Alexandre COMMEROT
Isabelle DRAY (relations presse)
Tel : +33 1 56 88 11 11
Email : acommerot/idray@actifin.fr



Libellé : Anevia
Code ISIN : FR0011910652
Mnémonique : ALANV
Nombre d'actions composant le capital social : 4.995.658

